

Stage pratique de 3 jour(s)
Réf : PCS

Participants

Ce stage s'adresse aux membres des services paie, comptables uniques de PME, chefs d'entreprise souhaitant produire un bulletin de paie ou en assurer la supervision.

Pré-requis

Connaissances de base de la paie ou connaissances équivalentes à celles apportées par le stage pratique de la paie, niveau 1 (réf. PAI).

Prix 2019 : 1930€ HT

Dates des sessions

PARIS

02 déc. 2019, 02 mar. 2020
02 juin 2020

SOPHIA-ANTIPOLIS

04 nov. 2019, 09 déc. 2019

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices à réaliser (50 à 70% du temps).

Compétences du formateur

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

• Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.

Paie et cotisations sociales, perfectionnement

Calculs approfondis en fonction des catégories salariales des éléments de rémunération, avantages, gestion des frais et forfaits. Elaboration des montants détaillés des contributions de sécurité sociale, calcul et régulation des cotisations retraites. Approfondissements sur les régimes complémentaires.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Déterminer la rémunération du temps de travail lors de situations spécifiques
Intégrer les divers avantages et frais possibles au bulletin de paie
Elaborer un bulletin de paie en fonction des cotisations et différents plafonds
Calculer les régularisations : progressive, Fillon

1) La rémunération du temps de travail

2) Les avantages en nature et les frais professionnels

3) Les cotisations et les plafonds de référence de la sécurité sociale

4) Les cotisations destinées aux régimes de retraite complémentaire

5) Le prélèvement à la source

6) La DSN

Travaux pratiques

Exercices d'application et études de cas réels visant à rendre le stagiaire opérationnel le plus rapidement possible.

1) La rémunération du temps de travail

- La durée du travail : temps de travail effectif, durées maximales, heures d'équivalence,...
- Les aménagements du temps de travail.
- Les conventions de forfait.
- Les temps partiels.
- Les heures supplémentaires.
- Les heures complémentaires et le complément d'heures.

Exercice

Déterminer les heures supplémentaires, les heures complémentaires.

2) Les avantages en nature et les frais professionnels

- Les avantages en nature soumis ou non aux cotisations.
- Réintégrer les avantages en nature dans le bulletin de paie via le salaire brut.
- Intégrer les frais professionnels dans la paie.
- Les différents forfaits : nourriture, logement, indemnités kilométriques, grand déplacement en France, à l'étranger.
- Traiter les avantages en nature des dirigeants.

Exercice

Déterminer les avantages en nature sur une fiche de paie.

3) Les cotisations et les plafonds de référence de la sécurité sociale

- Les composantes de l'assiette.
- Les plafonds de la sécurité sociale : les cas de proratisation et la détermination des tranches.
- Les bases particulières : CSG/CRDS et les bases des différents "Forfait Social".
- La cotisation Allocations Familiales : taux plein, taux réduit et le complément d'allocations familiales.
- L'allègement de la loi Fillon : les bénéficiaires, le calcul de la réduction...
- La déduction patronale TEPA. La réduction des charges salariales sur les heures supplémentaires.
- La régularisation progressive.

Exercice

Effectuer un bulletin de paie en fonction des différents plafonds.

4) Les cotisations destinées aux régimes de retraite complémentaire

- Les régimes de retraites cadres et non cadres : AGIRC, ARRCO.

Exercice

Prise en compte dans le bulletin de paie des cotisations destinées aux régimes de retraite complémentaire.

5) Le prélèvement à la source

- Le texte en vigueur.
- Le bulletin de salaire.
- Taux et assiette.
- Le cas du nouveau salarié.
- Le salarié en CDD.

- A l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.

- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

- Le salarié en maladie.
- Le changement de situation personnelle.

Exercice

Prise en compte de la PAS dans le bulletin de paie.

6) La DSN

- Définition et points essentiels.
- Identifier les éléments de la DSN : mesures de simplification.